

PÉRIODE D'INSERTION PROFESSIONNELLE :
Consignes pour le rapport problématisé

À l'issue de votre période d'insertion professionnelle, vous devez rendre un rapport comportant les éléments suivants :

- Présentation de l'entreprise
- Problématique (questionnement, enjeu principal de votre réflexion sur l'activité de l'entreprise et/ou du secteur)
- Analyse des missions accomplies, en fonction de la problématique
- Annexes (convention de stage, attestation de stage, évaluation du tuteur de stage)

L'ensemble, hors annexes, doit comporter au minimum 8 pages. Il n'y a pas de soutenance.

Ce rapport problématisé fait l'objet d'une note, qui tient également compte de l'évaluation remplie par le tuteur de stage au sein de l'entreprise. La note est attribuée par votre directrice/directeur de mémoire. Elle correspond à 4 ECTS dans l'UE « Pratiques des champs professionnels et ouverture » en M1 ou dans l'UE « Professionnalisation, méthodologie avancée » en M2.

Votre rapport doit être remis au secrétariat de Master de l'UFR Culture et communication en même temps que votre mémoire, y compris si votre période de stage n'est pas encore arrivée à terme.